

<p style="text-align: center;"><b>Budget 2021 - Collectif budgétaire n°1</b> <b>Examen par l'Assemblée de la Polynésie française – Mardi 23 mars 2021</b></p>
---

Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française,  
Monsieur le Vice-président,  
Mesdames et messieurs les Ministres,  
Messieurs, mesdames les parlementaires,  
Mesdames et Messieurs les représentants, cher amis,  
Mesdames et Messieurs les journalistes,  
Mesdames et Messieurs du public,  
Mesdames et Messieurs les internautes,  
Mesdames et Messieurs,

Il me revient aujourd'hui l'honneur de vous présenter le premier collectif budgétaire de l'année. Lors de l'examen du budget primitif 2021, en décembre dernier, je vous avais communiqué la philosophie et le mode opératoire de pilotage de notre budget au cours de cette année atypique. Cette philosophie d'action se résume en un mot : adaptabilité.

Et pour cause ! Entre le 3 décembre dernier, date d'examen du budget primitif 2021, et ce 23 mars, où nous nous revoyons autour du projet de collectif budgétaire, la situation sanitaire et économique a considérablement évolué. Il nous a donc fallu nous adapter en temps réel et c'est notamment l'objet de ce collectif.

Pour autant, il nous faut demeurer cohérent avec nos ambitions. Ainsi, ce premier collectif de l'année s'inscrit dans le droit fil du budget primitif 2021. Il répond donc aux deux mêmes objectifs que le gouvernement avait prononcé lors de l'examen du budget 2021 en fin de l'année dernière : relance et prudence.

La prudence demeure de mise. Nous l'avons vu, l'avenir demeure chargé de nuages, très incertain, et « personne », je ne dis bien « personne », ne peut prétendre savoir de quoi demain sera fait. Il nous faut donc rester humble quant à l'avenir et nous tenir prêts à affronter d'autres tempêtes. Pour autant, la stratégie visant à se terrorer, à enfouir sa tête dans le sable en espérant éviter ainsi l'orage, ne saurait constituer une feuille de route. Comme le disait Gandhi, « vivre, ce n'est pas attendre que l'orage passe, c'est apprendre à danser sous la pluie ».

En ce qui nous concerne, cela passe par l'accompagnement au quotidien, et au plus juste des besoins, de nos entreprises, de nos salariés, de notre population. « Après la pluie vient le soleil » avons-nous conclu en commission en décembre dernier. Et bien, même sous la pluie, il nous faut nous préparer au retour du soleil. C'est la philosophie de notre plan de relance qui vise à penser et à anticiper « l'après-crise ».

Mais revenons-en au collectif. Je n'entrerai pas ici dans le détail de chaque écriture puisque vous avez déjà été rendu destinataire du projet de délibération budgétaire et que les échanges en commission ont déjà permis d'apporter les réponses à vos questions.

En revanche, je souhaite vous apporter un éclairage sur la logique qui a présidé à l'élaboration de ce collectif. Ainsi, ce collectif vise à :

1. Favoriser les redéploiements de crédits afin d'optimiser le budget ;
2. Financer prioritairement les actions urgentes de soutien de l'emploi ;
3. Inscrire les crédits nécessaires pour les actions du plan de relance.

Vous le voyez, le gouvernement ne s'éparpille pas. Nous restons concentrés sur nos priorités et sur une logique simple et de bon sens : « mettre la bonne quantité de crédits, au bon endroit et au bon moment. »

Le collectif prévoit près de 7,7 milliards de recettes complémentaires, dont 4,5 milliards provenant d'un prélèvement sur le résultat provisoire de 2020. Par prudence, nous n'avons pas prélevé le maximum possible, c'est-à-dire 6,65 milliards. Ceci permet ainsi au Pays d'être prudent en réservant 2 milliards pour toute dépense d'urgence et imprévue. Cette prudence est impérative compte tenu des incertitudes sur les recettes fiscales du fait de la fermeture partielle de nos frontières.

J'espère, comme vous tous ici, que, lorsque nous nous reverrons, en juin prochain pour le prochain collectif, nous serons en mesure de statuer sur l'utilisation de cette « réserve » de 2 milliards. Si tel est le cas, nous disposerons de ces moyens pour soutenir la relance. Dans le cas contraire, nous aurons des financements pour palier à l'urgence. C'est, je crois, la seule attitude raisonnable et responsable, à tenir aujourd'hui.

Les recettes nouvelles permettent de financer, notamment, les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Des dépenses de personnel à hauteur de 205 millions, comprenant notamment la création de 15 postes d'auxiliaire de vie scolaire, qui

sont en charge d'accompagner les enfants handicapés dans le cadre de leur vie scolaire et parascolaire, 75 millions pour les besoins en CDD et heures supplémentaires dans les secteurs prioritaires tels que la santé, l'économie et l'emploi.

- 1,56 milliards pour les actions du plan de relance, avec 50 millions pour le dispositif « titeti Aia'a », 150 millions pour la prochaine édition de Koh-lanta – vous savez comme moi que la précédente édition a rapportée plus de 530 millions de franc à l'économie polynésienne et que les retombées attendues en termes de promotion de la destination sont conséquentes – 50 millions pour le Digipol, cet espace de convergence numérique tant attendu pour le développement d'une filière d'économie innovante, et 1,3 milliards pour les aides à l'emploi. Et là, j'ouvre une parenthèse : ces aides à l'emploi figurent au compte d'affectation spéciale dénommé FELP dont le niveau pour les aides se situera, après adoption de ce collectif, à 15,6 milliards de francs – c'est un record car, d'ordinaire, pour ces aides, le FELP tourne aux alentours de 4 milliards. Je rappelle ces chiffres pour vous permettre de mesurer l'effort consenti par le gouvernement en faveur de l'emploi et du soutien aux ménages. Sur ce constat sans appel, je referme cette parenthèse.
- Au titre de la gestion de la crise sanitaire, nous ajoutons près de 640 millions consacrés aux frais de la quarantaine, à la prise en charge des personnes covidées, aux tests et aux produits pharmaceutiques.
- Enfin, 3,7 milliards concernent des dépenses techniques telles que des provisions, des dépenses fiscales et des reports de recettes affectées.

En investissement, j'ai demandé à chaque ministre de réaliser un travail de toilettage des autorisations de programme existantes afin d'optimiser les crédits alloués.

Ce travail, pointilleux, se traduit par un solde de moins 5 milliards en autorisations de programme. Je tiens à remercier ici l'ensemble des ministères, des services et des établissements qui ont permis ce résultat. On se focalise trop souvent sur le négatif en oubliant que, chaque jour, dans l'ombre, des individus œuvrent pour nous, animés par un désir de servir efficacement notre population. Je veux les en féliciter. Il faut savoir célébrer le succès des agents de notre administration, c'est ainsi que nous tirerons tout le monde vers le haut.

En crédits de paiement, pour rappel, le budget primitif 2021 comporte plus de 53,7 milliards, c'est-à-dire des ressources conséquentes permettant au gouvernement de bien travailler. Et bien, nous y ajoutons 56 millions de crédits complémentaires ! En 2020, nous avons déjà établi un record en termes de liquidations, dans une configuration singulière, et en dépit du confinement. En 2021, je veux croire que nous dépasserons ce niveau pour irriguer notre tissu économique et social des liquidités utiles à son bon fonctionnement.

Voici, en quelques mots, l'exposé synthétique des caractéristiques majeures de ce projet de collectif budgétaire n°1.

\*\*\*\*\*